

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 2 octobre 2017, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Présences :

Absences :

M^{me} Louisa Gobeil
Denise Mercier

MM Jacques Chabot
Fernand Filion
Jeannot Goulet
Allan Fortier

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 17-10-275

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

- 5.7. Association pulmonaire Québec – Demande d'appui à la 2^e Campagne « *Municipalités contre le radon* »;
- 5.8. Demande de dédommagement pour un pneu brisé sur le pont des rangs 8 et 9 Est;
- 5.9. Conseil de la Culture – Autorisation pour assister à une rencontre « *La culture au sein des orientations stratégiques des municipalités* »;
- 5.10. Autorisation pour ajouter l'affichage aux appareils téléphoniques du bureau ainsi qu'un système d'enregistrement d'appel;
- 5.11. Souligner les 50 ans de carrière de madame Louisa Nicol;
- 5.12. Suspension des appels d'offres pour le restaurant de l'aréna;
- 9.1. Formation pour les pompiers volontaires pour 2018-2019;
- 13.6. Remise du dernier versement aux *Loisirs de Palmarolle Inc.*;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 5. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 5.1. *Journal Le Pont de Palmarolle* – Demande d'appui pour l'adhésion au Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ);

- 5.2. Autorisation pour assister à la journée de conférences du *Réseau Environnement*;
- 5.3. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle du *Pôle d'économie sociale Abitibi-Témiscamingue*;
- 5.4. Autorisation pour assister à la rencontre sur la réorganisation des soins de santé et les impacts sur la population en Abitibi-Témiscamingue;
- 5.5. Autorisation pour assister à une séance de travail portant sur les défis de la parité entre les femmes et les hommes;
- 5.6. Autorisation pour assister à la journée d'information « *Ma santé, je m'en occupe* », du Comité des usagers des Aurores Boréales;
- 5.7. *Association pulmonaire Québec* – Demande d'appui à la 2^e Campagne « *Municipalités contre le radon* »;
- 5.8. Demande de dédommagement pour un pneu brisé sur le pont du rang 8 et 9 Est;
- 5.9. *Conseil de la Culture* – Autorisation pour assister à une rencontre « *La culture au sein des orientations stratégiques des municipalités* »;
- 5.10. Autorisation pour ajouter l'affichage aux appareils téléphoniques du bureau ainsi qu'un système d'enregistrement d'appel;
- 5.11. Souligner les 50 ans de carrière de madame Louisa Nicol;
- 5.12. Suspension des appels d'offres pour le restaurant de l'aréna;
6. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
8. PAROLE AU PUBLIC;
9. SÉCURITÉ INCENDIE;
 - 9.1. Formation pour les pompiers volontaires pour 2018-2019;
10. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE; Aucun dossier
11. URBANISME; Aucun dossier
12. HYGIÈNE DU MILIEU; Aucun dossier
13. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 13.1. Intégration des offices d'habitation de la MRC d'Abitibi-Ouest;
 - 13.2. Relance de la cueillette des sapins de Noël;
 - 13.3. Date pour autoriser le porte-à-porte pour l'Halloween;
 - 13.4. Autorisation de mise en vente de matériel appartenant à la municipalité;
 - 13.5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2018;
 - 13.6. Remise du dernier versement aux *Loisirs de Palmarolle Inc.*;
14. EMPLOYÉS;
 - 14.1. Autorisation pour assister aux Webinaires de la *Mutuelle de prévention*;
 - 14.2. Embauche d'un employé journalier à temps partiel à l'aréna;
15. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
 - 15.1. Adoption du second projet de Règlement n° 305;
16. SUJETS DIVERS (VARIA);
17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Résolution n° 17-10-276

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2017

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2017 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 17-10-277

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 11, à la résolution 17-09-270 : « *Formation de signaleur pour des employés municipaux (...)* », le 1^{er} paragraphe est supprimé.

À la page 11, à la résolution 17-09-270 : « *Formation de signaleur pour des employés municipaux (...)* », au 3^e paragraphe, on aurait dû lire « *Il est proposé par le conseiller **Allan Fortier**, appuyé par le conseiller **Jeannot Goulet** (...)* » et non « *Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion (...)* ».

Les corrections seront apportées directement dans le procès-verbal du mois de septembre.

→ DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Réseau BIBLIO – Dépôt d'un projet régional pour la mise à niveau de 26 bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue

Le directeur général de Réseau BIBLIO, monsieur Louis Dallaire, nous annonce le dépôt au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) du projet régional pour la mise à niveau de 26 bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue et que ce projet a été appuyé par toutes les municipalités concernées.

Administration – État financier comparatif

La directrice générale Carole Samson présente l'état financier comparatif en date du 31 août 2017 et en fait la lecture.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

Résolution n° 17-10-278

Journal Le Pont de Palmarolle – Demande d'appui pour l'adhésion au Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ)

Attendu que le logo *Action bénévole Québec* vise à promouvoir et à rendre visible l'action bénévole au Québec;

Attendu qu' en l'affichant, les organismes participent à un vaste mouvement social et contribuent à façonner un sentiment d'appartenance à l'égard de l'action bénévole québécoise;

Attendu que chaque organisme qui affiche le logo *Action bénévole Québec* annonce clairement qu'il reconnaît l'importance et la valeur des bénévoles qui œuvrent au sein de son organisation;

Considérant que le *Journal Le Pont de Palmarolle* désire adhérer au *Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ)* et que deux lettres d'appui sont nécessaires à cette démarche;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appui la demande du *Journal Le Pont de Palmarolle* d'adhérer au *Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ)* et que pour ce faire, la Municipalité fera parvenir une lettre d'appui à leur démarche.

Résolution n° 17-10-279

Autorisation pour assister à la journée de conférences du Réseau Environnement

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à la journée de conférences du chapitre régional de *Réseau Environnement* le jeudi 2 novembre 2017 à Val-d'Or.

Résolution n° 17-10-280

Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle du Pôle d'économie sociale Abitibi-Témiscamingue

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à l'assemblée générale annuelle du *Pôle d'économie sociale Abitibi-Témiscamingue*, qui se tiendra à Rouyn-Noranda, le mercredi 4 octobre 2017.

Résolution n° 17-10-281

Autorisation pour assister à la rencontre sur la réorganisation des soins de santé et les impacts sur la population en Abitibi-Témiscamingue

Attendu que l'an dernier, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue annonçait son intention de réduire le nombre total de lits en région de 431 à 321 sans définir comment il comptait s'y prendre;

Considérant qu' en août dernier, la direction régionale de l'établissement a amorcé l'actualisation de ce plan en procédant à la fermeture de 18 lits au Centre hospitalier d'Amos ce qui représente un impact majeur sur l'accessibilité des soins offerts à la population dans notre région;

Considérant qu' il est prévu que d'autres coupures et transformations importantes sont à venir et que la *Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec* (FIQ) et *Syndicat interprofessionnel en soins de santé de l'Abitibi-Témiscamingue* (SISSAT) désirent rencontrer les municipalités afin de discuter des moyens à mettre en place pour assurer que les changements ne diminuent pas les soins et les services de santé offerts aux patients/patientes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à la rencontre sur la réorganisation des soins de santé et les impacts sur la population, d'une durée de trois (3) heures, le 5 octobre prochain à Rouyn-Noranda.

Résolution n° 17-10-282

Autorisation pour assister à une séance de travail portant sur les défis de la parité entre les femmes et les hommes

Considérant que le *Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue* (RFAT) est l'interlocuteur désigné pour faire entendre la voix des femmes dans la région et en assurer le suivi;

Considérant que cette troisième séance de travail élargie aura pour objectif, entre autres, de rechercher l'équilibre dans la représentativité politique homme femme à tous les niveaux;

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à la séance de travail du RFAT qui se tiendra le 6 octobre prochain à Amos.

Résolution n° 17-10-283

Autorisation pour assister à la journée d'information « Ma santé, je m'en occupe », du comité des usagers des Aurores Boréales

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal délègue la conseillère Denise Mercier pour assister à la journée d'informations portant sur le thème « *Ma santé, je m'en occupe* », offerte gratuitement par le *Comité des usagers des Aurores Boréales* de La Sarre, qui se tiendra au Centre St-André de La Sarre, au 11, 4^e Avenue Ouest, le samedi 14 octobre prochain de 9 h 30 à 15 h 30. Un dîner sera offert sur place, gratuitement. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité, selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

Résolution n° 17-10-284

Association pulmonaire Québec – Demande d'appui à la 2^e Campagne « Municipalités contre le radon »

- Attendu que** le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre, on le retrouve donc partout à la surface du globe;
- Attendu que** la directive canadienne sur le radon dans l'air intérieur est de 200 becquerels par mètre cube d'air (Bq/m³), et qu'à l'atteinte de ce résultat, il est recommandé de prendre action pour réduire son exposition au radon au plus bas niveau possiblement atteignable;
- Attendu que** l'Association pulmonaire du Québec (APQ) sollicite une ville exemplaire et engagée dans la sensibilisation contre le radon pour agir à titre de porte-parole de la Campagne, et qu'en 2017 c'est la ville de Mont-Saint-Hilaire qui est à l'honneur et invite les municipalités à se joindre à elle;
- Attendu que** la municipalité peut s'engager dans la campagne sans obligation, en signant le formulaire de participation;
- Attendu que** l'APQ offre du matériel promotionnel tel que des dépliants à distribuer dans chaque foyer;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue que la Municipalité s'engage dans la 2^e Campagne « *Municipalité contre le radon* » de l'APQ et autorise l'achat de six cent vingt (620) dépliants « *Le radon : êtes-vous à risque?* » au coût de 0.25¢ chacun pour un total de cent cinquante-cinq dollars (155 \$) taxes incluses (transport en sus), afin de les distribuer dans chaque foyer de Palmarolle gratuitement par l'entremise des *Publisacs*.

Résolution n° 17-10-285

Demande de dédommagement pour un pneu brisé sur le pont des rangs 8 et 9 Est

- Attendu que** le demandeur a brisé un pneu sur le pont des rangs 8 et 9 Est à Palmarolle en heurtant une planche du pont qui était surélevée;
- Attendu que** le demandeur a dû acheter un pneu neuf parce que son pneu n'était pas réparable à cause du bris sur le côté du pneu et non sur la semelle;
- Attendu que** la Municipalité est responsable de l'entretien du pont;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le remboursement du pneu réclamé au montant de cent cinquante dollars et quarante-six cents (150.46 \$) taxes incluses, à monsieur Denis Roy de Palmarolle.

Résolution n° 17-10-286

Conseil de la Culture – Autorisation pour assister à une rencontre « La culture au sein des orientations stratégiques des municipalités »

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à la rencontre « *La culture au sein des orientations stratégiques des municipalités* », qui se tiendra à La Sarre à la salle du conseil de la MRCAO, mardi le 3 octobre prochain.

Résolution n° 17-10-287

Autorisation pour ajouter l'affichage au téléphone de la directrice générale, ainsi qu'un système d'enregistrement d'appel

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'installation d'un afficheur sur l'appareil téléphonique du bureau de la directrice générale, ainsi qu'un système pour enregistrer les appels.

Résolution n° 17-10-288

Souligner les 50 ans de carrière de madame Louisa Nicol

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise un événement pour souligner les 50 ans de carrière artistique de madame Louisa Nicol le jeudi 2 novembre prochain à la grande salle du Centre Municipal, sous forme de « 5 à 7 ». La population sera invitée à cet événement et une bouteille de vin rouge lui sera offerte.

Résolution n° 17-10-289

Suspension des appels d'offres pour le restaurant de l'aréna

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue de suspendre les appels d'offres pour la gestion du restaurant de l'aréna Rogatien-Vachon, et que la gestion sera laissée aux Loisirs de Palmarolle et l'employée habituelle responsable, madame Francine St-Germain, reprendra ses heures de travail selon l'horaire des activités de l'aréna. La procédure par appel d'offres sera reportée en 2018.

→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution n° 17-10-290

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 septembre 2017

Attendu que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

Attendu que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

Attendu que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

Attendu qu' une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

Considérant que le *Code municipal* à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle,

chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent vingt-neuf mille sept cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-deux cents (129 768.82 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt et un mille cent trente-trois dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (21 133.98 \$);

Que la liste des salaires versés au 30 septembre 2017, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt cents (20 398.80 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**

Résolution n° 17-10-291

Formation pour les pompiers volontaires pour 2018-2019

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les

pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de Sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Palmarolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Palmarolle prévoit la formation de deux (2) pompiers dans le cadre du programme « *Pompier I* » au cours de l'année 2018-2019 et aucune formation « *Pompier II* », pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au *ministère de la Sécurité publique* par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue de présenter une demande d'aide financière pour l'année 2018-2019, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique pour la formation « *Pompier I* » et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** *Aucun dossier.*

→ **URBANISME** *Aucun dossier.*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier.*

→ **DOSSIER ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 17-10-292

Intégration des offices d'habitation de la MRC d'Abitibi-Ouest

Attendu que la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

Attendu que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

Attendu qu' un plan d'affaires sur le projet d'intégration a été élaboré par les représentants des OMH et des municipalités du territoire, en rencontres de CTC;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que les membres du conseil de la municipalité de Palmarolle recommandent favorablement le dépôt du plan d'affaires à la *Société d'habitation du Québec* sous forme d'intention, aux fins d'analyse du projet d'intégration des offices d'habitation de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Résolution n° 17-10-293

Relance de la cueillette des sapins de Noël

Attendu que les citoyens doivent attendre la collecte des encombrants à la fin mai pour faire ramasser les arbres de Noël et que ceux-ci traînent dans leur cour pendant tout ce temps;

Attendu que la possibilité de faire effectuer la collecte des sapins de Noël par *Les Entreprises J.L.R. Inc* a été refusée à la résolution n° 16-12-378;

Considérant que la collecte des sapins de Noël s'inscrit au point 3 du *Plan d'action* de la municipalité « *L'environnement, l'habitation et l'urbanisme* », à l'objectif 13 « *Supporter les initiatives favorisant les 3R (réduction, réemploi et recyclage) auprès des familles et des aînés* »;

Attendu que l'échéancier pour cette action était en 2015 et que rien n'a été fait à ce jour;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la dépense de plus ou moins quatre cent cinquante-cinq dollars (± 455 \$) afin d'accorder le mandat à l'entrepreneur qui effectuera la collecte des ordures et du recyclage sur notre territoire, pour effectuer également une collecte spéciale des arbres de Noël en janvier de chaque année.

Résolution n° 17-10-294

Date pour autoriser le porte-à-porte pour l'Halloween

Attendu que le conseil municipal avait décrété, à la résolution 326-15, que la journée du 31 octobre serait la journée officielle autorisée pour faire du porte-à-porte dans le cadre de la fête d'Halloween et ce, peu importe le jour de la semaine où correspond le 31;

Considérant que plusieurs parents ont manifesté leur désaccord par rapport à ce choix de date par le conseil municipal puisque lorsque le 31 est un jour de semaine, le lendemain les enfants vont en classe trop fatigués;

Considérant que plusieurs parents ont manifesté le désir de pouvoir se prononcer sur le choix de la journée en proposant un sondage aux familles pour le choix de la journée et de l'heure de la collecte des friandises;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 326-15;

Que le conseil municipal décrète que la journée officielle pour la collecte des friandises sera :

- le samedi précédent le 31, pour les journées où le 31 est un lundi, mardi ou mercredi;
- le samedi suivant le 31 pour les journées où le 31 est un jeudi ou un vendredi,
- les heures autorisées sont de 16 heures à 20 heures (*Règl. n° 178 – sur le colportage*);
- pour l'année 2017, cette journée sera le samedi 28 octobre.

Résolution n° 17-10-295

Autorisation de mise en vente de matériel appartenant à la municipalité

Attendu que tout matériel vendu par la municipalité doit être affiché publiquement avant d'être vendu à quiconque et que seul le *Conseil municipal* est autorisé à décider quel matériel sera vendu, à quel prix et à qui;

Attendu que des avis publics sont émis lorsqu'il y a disponibilité de matériel à vendre et ce matériel usagé est vendu selon les conditions décrétées par le *Conseil municipal* seulement;

Attendu qu' aucun conseiller municipal ni le maire ne sont autorisés à vendre, de leur propre chef et à quiconque, des biens appartenant à la municipalité sans suivre les procédures légales;

Considérant que si un citoyen souhaite acquérir un bien appartenant à la municipalité qui n'a pas été affiché publiquement, il doit obligatoirement en faire la demande écrite et la municipalité procédera alors à son affichage et suivra la procédure complète;

Considérant que présentement la municipalité désire disposer de 92 chaises en bois, usagées inutilisées et présentement entreposées à l'Aréna Rogatien-Vachon;

Pour ces raisons,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à procéder à la vente des 92 chaises en bois au prix de deux dollars (2 \$) chacune sous forme de « premier arrivé, premier servi ». La directrice générale procédera à l'affichage d'un avis de vente du matériel et en fixera la date de début et de fin de la vente.

Résolution n° 17-10-296

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018.

Q'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Ces séances se tiendront les lundis, à l'exception des lundis fériés où les séances seront les mardis, et débuteront à 20 heures.

CALENDRIER des séances ordinaires 2018		
8 janvier	7 mai	4 septembre (mardi)
5 février	4 juin	1 ^{er} octobre
5 mars	3 juillet (mardi)	5 novembre
3 avril (mardi)	7 août (mardi)	3 décembre

Résolution n° 17-10-297

Remise du dernier versement aux Loisirs de Palmarolle Inc.

Attendu que *Les Loisirs de Palmarolle Inc* ont besoin de fonds en ce moment et que le prochain versement du montant annuel de la Municipalité, alloué lors de l'élaboration du budget, sera seulement en décembre 2017;

Attendu que la municipalité a autorisé l'avance de fonds en avril 2017, du versement budgété de mai 2017;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Le conseil municipal autorise le versement en octobre 2017, du montant annuel budgété de vingt mille dollars (20 000 \$) qui devait être versé en décembre 2017, aux *Loisirs de Palmarolle Inc.*

→ **EMPLOYÉS**

Résolution n° 17-10-298

Autorisation pour assister aux Webinaires de la Mutuelle de prévention

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à assister au Webinaire gratuit « *Les pratiques exemplaires* » de la *Mutuelle de prévention*, qui se tiendront à différentes dates entre le 27 septembre 2017 et le 6 juin 2018. La directrice générale est libre de choisir la journée qui lui conviendra.

Résolution n° 17-10-299

Embauche d'un employé journalier à temps partiel à l'aréna

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Rodrigue Morneau en tant que journalier à temps partiel pour l'Aréna Rogatien-Vachon, entré en fonction le 26 septembre 2017. L'employé sera rémunéré selon l'échelle salariale en fonction des catégories de postes du *Guide de référence des employés municipaux* de la municipalité de Palmarolle.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun avis de motion n'a été énoncé.

Résolution n° 17-10-300

Adoption du second projet du Règlement n° 305

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adopte le second projet du *Règlement n° 305* intitulé « *Créant la zone 106 et précisant les modalités de délivrance des permis et certificats* » tel que présenté.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)** Aucun sujet n'a été soulevé.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 17-10-301

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 55 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Marcel Caron
Maire

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière